

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 mai 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Mme Geneviève Leblanc, directrice par intérim des communications
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Brigitte Villeneuve, observateur
M. Daniel Sauriol, directeur général

CE-2018-474-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-475-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-476-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 AVRIL 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 avril 2018, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

CE-2018-477-DEC PARTICIPATION / CONGRÈS MONDIAL ICLEI / 19 AU 22 JUIN 2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en tant que 10^e ville au Québec, joue un rôle de plus en plus actif sur le développement durable ;

ATTENDU QUE le congrès mondial ICLEI met en lumière le développement urbain plus durable ;

ATTENDU QUE des initiatives des gouvernements locaux ainsi que des politiques les plus innovantes seront mises de l'avant et que ce congrès permettra, entre autres, de discuter des luttes et d'adaptation au changement climatique ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. le maire Marc-André Plante ainsi que M. le conseiller municipal Yan Maisonneuve à participer au congrès mondial ICLEI qui se tiendra au palais des congrès de Montréal les 19-20-21-22 juin 2018 et que les frais afférents au congrès, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2018-478-DEC OPÉRATION ENFANT SOLEIL / BARRAGES
ROUTIERS / 16 ET 17 JUIN 2018**

ATTENDU la demande de Remax des Mille-Îles inc. de faire des barrages routiers dans le but d'amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil les 16 et 17 juin 2018 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser la tenue de barrages routiers les 17 et 18 juin 2018, entre 9h et 17h, selon ce qui est prévu au règlement numéro 698, aux endroits suivants :

Boulevard Moody / devant les Galeries de Terrebonne
Montée des Pionniers / boulevard Pierre-Le Gardeur

Que la Direction de la police soit autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2018-479-DEC ADOPTION / PAIEMENTS INTERNET / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des paiements par internet pour les mois de février et mars 2018 au montant de 16 616 643,71\$ préparée le 24 avril 2018.

**CE-2018-480-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 214 166,77\$ préparée le 27 avril 2018.

**CE-2018-481-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE /
SUPPORT TECHNIQUE ET IMMEUBLES /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la maintenance au support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 27 avril 2018, de nommer M. Richard Morneau au poste de préposé à la maintenance au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 7 mai 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2018-482-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ À LA PERCEPTION /
DIRECTION DU GREFFE ET AFFAIRES
JURIDIQUES / COUR MUNICIPALE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la perception à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 30 avril 2018 et de la Direction du greffe et affaires juridiques du 27 avril 2018, de nommer Mme Sylvie Vincent au poste de préposée à la perception à la Direction du greffe et affaires juridiques à compter du 14 mai 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2018-483-REC RÈGLEMENT DE GRIEFS / 2017

ATTENDU le dépôt des griefs des associations syndicales suivantes, à savoir :

- Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101 ;
- Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN ;
- Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne ;
- Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326.

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et lesdites associations ainsi que l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 2 mai 2018, que le comité exécutif recommande au conseil la signature de l'entente de règlement de griefs 2017. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2018-484-DEC MANDAT / DÉMARCHE POUR LA CRÉATION D'UN
BUREAU D'INTÉGRITÉ ET D'ÉTHIQUE CONJOINT
AVEC LE BIEL (BUREAU D'INTÉGRITÉ ET
D'ÉTHIQUE DE LA VILLE DE LAVAL)**

ATTENDU l'engagement du conseil municipal de créer un bureau d'intégrité et d'éthique à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU le diagnostic organisationnel stratégique de la Ville de Terrebonne effectué par l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP);

ATTENDU les recommandations du chantier 3 : « Intégriser l'éthique de service public » énoncées par l'ENAP dans leur rapport intitulé « *Les défis d'une mutation en grande ville* »;

ATTENDU les échanges et discussions entre les villes de Terrebonne et Laval, lesquels ont permis le dépôt d'une offre préliminaire de mise en commun des bureaux d'intégrité à la Ville de Terrebonne par la Ville de Laval;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 1^{er} mai 2018, que les Directions de la police et du greffe et affaires juridiques et la Direction générale soient et sont mandatées pour entreprendre les négociations avec la Ville de Laval afin de mettre en place le Bureau d'Intégrité et d'Éthique de Laval et Terrebonne (BIELT) selon les paramètres de l'offre préliminaire soumise par cette dernière.

CE-2018-485-DEC AUTORISATION / BAIL / 3871, RUE PASCAL-GAGNON

12.1

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie occupe un local situé au 3871, rue Pascal-Gagnon, depuis maintenant douze (12) mois, aménagé expressément pour un garage temporaire d'incendie (garage et aire de remisage remorques) et qu'aucun projet de construction ou de relocalisation n'est en vue pour les deux (2) prochaines années pour le centre opérationnel de la Direction de l'incendie;

ATTENDU QU'un bail doit être signé afin de prévoir les clauses d'utilisation, les coûts de loyer et du partage des dépenses inhérentes au local loué;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 25 avril 2018, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail pour la location du local de type garage de remisage, d'une superficie de 1 740 p.c., avec la société 9150-6725 Québec inc., débutant le 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020, au coût de 1 565,50\$/mois plus les taxes, avec une possibilité d'option de reconduction pour une période additionnelle de deux (2) ans aux mêmes conditions sauf en ce qui a trait au coût du loyer qui sera indexé selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada pour le Québec.

CE-2018-486-REC AUTORISATION / RENOUVELLEMENT / ENTENTE MUTUELLE D'ENTRAIDE INCENDIE / VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE l'entente mutuelle d'entraide incendie intervenue entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Saint-Lin-Laurentides date de 2005 et que plusieurs changements opérationnels ont été apportés de part et d'autre;

ATTENDU QUE l'entente reflète toujours des coûts de location de service adapté à la réalité du marché;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lin-Laurentides a eu recours en maintes occasions aux services de la Ville de Terrebonne au fil des ans;

ATTENDU l'opinion juridique du 12 avril 2018 ;

ATTENDU la révision du Schéma de couverture de risque en incendie, qui sera effectuée en 2018, demandera la mise à jour des ententes d'assistance incendie pour les secteurs limitrophes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 25 avril 2018, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie à intervenir entre la Ville de Saint-Lin-Laurentides et la Ville de Terrebonne, et ce, conformément au projet d'entente joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2018-487-DEC APPROBATION / FEU D'ARTIFICE / GOLF LE MIRAGE / 24 JUIN 2018

ATTENDU QUE M. René Noël, directeur général du Club de golf Le Mirage, faisait parvenir, en date du 24 avril 2018, à la Direction de l'incendie une demande d'autorisation pour la tenue d'un feu d'artifice à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 2018 ;

ATTENDU QUE l'article 18 du règlement 502-2 prévoit d'autoriser de telles activités en respectant les conditions décrétées par le service de sécurité incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 25 avril 2018, que le comité exécutif autorise la tenue de l'activité aux conditions stipulées par le service de sécurité incendie, à savoir :

- L'artificier ou les artificiers devront posséder leur carte de compétence et être prêts à présenter leur identification en tout temps ;
- Au moins un extincteur portatif de type poudre chimique ABC doit être disponible et libre de toute obstruction près des installations de lancement ;
- Toutes les installations de lancement doivent être éloignées des invités et de tout combustible, il en va de même pour les retombées potentielles. Les périmètres préétablis doivent être respectés (300 pieds autour et 600 pieds vers l'avant des rampes de lancement) ;
- Un périmètre de sécurité doit être établi près des installations de lancement dès le débarquement du matériel et un responsable doit être présent en tout temps ;
- Seules les pièces pyrotechniques de classe 7.2.2. sont autorisées. Aucune autre pièce ne sera permise.

Que la Direction de l'incendie soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2018-488-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 711 / SANTÉ
ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS ET OUVRIER
ŒUVRANT À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR
DES IMMEUBLES IMMOBILIERS**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisation (PTI) prévoit, pour l'année 2018, le projet no 47 portant sur la santé et la sécurité des employés et ouvriers œuvrant à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles municipaux, le tout financé par le biais d'un nouveau règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ce projet comporte deux (2) volets soit, l'ajout d'un système de ventilation au magasin du 1051, rue Nationale, et l'ajout d'équipement de sécurité adapté pour le travail en hauteur sur les toitures;

ATTENDU QUE le *projet numéro 1* indique que le magasin du 1051, rue Nationale, n'est pas doté d'un système de ventilation propre à cette zone et que diverses problématiques ont été vécues au fil des années par les travailleurs qui doivent y œuvrer;

ATTENDU QUE la firme Ponton Guillot a été mandatée afin d'évaluer la situation, vérifier la réglementation et recommander à la Ville diverses options mentionnées dans son rapport #110-04-01 daté du 20 juin 2017 (mis à jour le 18 avril 2018) en vue de solutionner ces problématiques;

ATTENDU QUE *le volet numéro 2* concernant les équipements de sécurité pour le travail en hauteur indique que plusieurs édifices du parc immobilier municipal comportent des toitures qui ne sont pas adaptées au travail en hauteur effectué lors des diverses activités d'entretien qui doivent avoir lieu au courant d'une année;

ATTENDU QUE la firme Mistras a été mandatée afin d'évaluer la situation et de recommander des solutions adaptées à chacun des sites conformément à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de couvrir les honoraires professionnels ainsi que la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 26 avril 2018 et de la Direction de l'administration et finances du 25 avril 2018, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (711) décrétant un emprunt au montant de 730 500\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour les travaux à réaliser en lien avec la « santé et sécurité des employés et ouvriers œuvrant à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles municipaux ».

CE-2018-489-DEC ÉLARGISSEMENT / ROUTE 337 (BOULEVARD LAURIER) / ENTRE LES RUES RODRIGUE ET GUILLEMETTE / MTMDET

14.1

ATTENDU le projet d'élargissement de la route 337 (boulevard Laurier), entre les rues Rodrigue et Guillemette, à Terrebonne;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), dès l'année 2014, a présenté un projet à la Ville de Terrebonne pour réaliser des travaux en 2016-2017;

ATTENDU QUE des problèmes sont apparus en 2015 concernant la proximité de réservoirs d'essence d'une station-service à l'intersection de la rue Philippe-Chartrand et de la route 337 ;

ATTENDU QUE la complexité et les coûts, suite à l'analyse du dossier, ont obligé le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à déplacer l'emprise de la route 337 vers l'ouest dans un terrain en zone agricole;

ATTENDU QUE la nouvelle réglementation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), soit la gestion des eaux pluviales, a fait augmenter les coûts;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a réduit le projet d'élargissement jusqu'à la rue Chartrand pour respecter son budget;

ATTENDU QUE la Ville a avisé le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) que la réalisation des travaux jusqu'à la rue Guillemette est nécessaire pour régler le problème de circulation;

ATTENDU la lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), datée du 25 octobre 2017, confirmant la volonté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à réaliser, dans les meilleurs délais, les travaux d'élargissement de la route 337 (entre les rues Rodrigue et Philippe-Chartrand);

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) demande à la Ville de confirmer son intérêt afin de réaliser simultanément des travaux aux intersections situées au nord de la rue Philippe-Chartrand, soient les intersections de la montée Major et de la rue Guillemette;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux, que la Ville de Terrebonne confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

(MTMDET) son intérêt pour réaliser simultanément des travaux aux intersections situées au nord de la rue Philippe-Chartrand, soient les intersections de la montée Major et de la rue Guillemette.

Que la Ville de Terrebonne demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de commencer immédiatement les plans et devis ainsi que l'estimation des coûts pour déterminer la participation financière de la Ville au projet.

Que la Ville de Terrebonne demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'entamer des discussions avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), les propriétaires des terrains concernés, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et les propriétaires des services publics afin de réduire le plus possible l'échéancier de réalisation.

Que la Ville de Terrebonne demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de former un comité de réalisation pour assurer le suivi du projet d'élargissement de la route 337 et que la conseillère, Mme Nathalie Bellavance, soit et est nommée pour siéger au comité le cas échéant.

**CE-2018-490-DEC TOURNAGE / DOCUMENTAIRE / ÎLE-DES-
MOULINS / 2 MAI 2018**

ATTENDU la demande pour le tournage d'un documentaire sur la pollution fait par le plastique qui aura lieu le 2 mai 2018 de 15h et à 20h à l'Île-des-Moulins;

ATTENDU l'autorisation de l'Île-des-Moulins de procéder au tournage;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 27 avril 2018, d'autoriser le tournage d'un documentaire sur la pollution fait par le plastique à l'Île-des-Moulins, de 15h à 20h, le mercredi 2 mai 2018.

Que des frais de 180\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 697.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2018-491-DEC TOURNAGE / SCÈNES DE LA SÉRIE « O » / 15
JUN 2018 / RUE LUC**

ATTENDU la demande de tournage pour la série « O », une production de Sovimed inc., diffusée sur les ondes de TVA et qui aura lieu le vendredi 15 juin 2018, de 7h à 19h au 2718, rue Luc;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 27 avril 2018, d'autoriser le tournage de la série « O », une production de Sovimed inc, diffusée sur les ondes de TVA qui aura lieu le vendredi 15 juin 2018, de 7h à 19h au 2718, rue Luc, dans le secteur Lachenaie, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que l'interdiction de stationnement pour les citoyens soit autorisée entre 5h et 20h30 des deux (2) côtés de la rue Luc, entre le cul-de-sac et la rue Oscar, du côté nord de la rue Luc, entre la rue Oscar et le 2757, rue Luc, et du côté ouest de la rue Oscar, entre la rue Luc et la rue Maurice.

Que le stationnement des véhicules techniques et des véhicules de la production soit autorisé sur les rues Luc et Oscar.

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, la date et les heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne-ressource.

Que des frais de 320\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 697.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2018-492-DEC TOURNAGE / SÉRIE « FAITS DIVERS II » / 893,
RUE LÉON-MARTEL / 6, 7 ET 8 MAI 2018**

ATTENDU la demande de tournage pour la série intitulée « Faits Divers II », diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., qui aura lieu les 6, 7 et 8 mai 2018 de 5h à 22h au 893, rue Léon-Martel, à Terrebonne ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 2 mai 2018, d'autoriser le tournage de la série intitulée « Faits Divers II » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., qui aura lieu les 6, 7 et 8 mai 2018 de 5h à 22h au 893, rue Léon-Martel.

Que soit autorisée la fermeture par intermittence de deux (2) minutes de la rue Léon-Martel, du fond de la rue jusqu'à la rue Notre-Dame.

Que soit autorisé le contrôle des trottoirs des deux (2) côtés de la rue devant le 893, rue Léon-Martel.

Que l'interdiction de stationnement soit autorisée des deux (2) côtés de la rue devant le 893, rue Léon-Martel.

Que des frais de 340\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 697.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

CE-2018-493-DEC RESTAURATION / ŒUVRE D'ART « CINQ TABLES MÉTAPHORIQUES POUR UN ÉLÉMENT EN PORTE-À FAUX » DE PIERRE LEBLANC / CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

16.1

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est dotée d'une « Politique d'intégration et de restauration d'œuvres d'art au domaine public » ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 119-03-2018 autorisant la signature de la convention d'aide financière du MCCQ dans le cadre du « Programme d'aide aux immobilisations » pour l'octroi d'une subvention totale de 27 253\$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a signé un contrat avec l'artiste Pierre Leblanc pour la restauration d'une partie de l'œuvre « Cinq tables métaphoriques pour un élément en porte-à-faux » pour un montant total de 9 798\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la proposition de restauration de l'œuvre, pour la portion du CCQ, s'élève à un montant total de 53 200\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 30 avril 2018, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la proposition du Centre de conservation du Québec pour la restauration de l'œuvre d'art « Cinq tables métaphoriques pour un élément en porte-à-faux », de l'artiste Pierre Leblanc. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0066 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. *(Ce contrat est exempté de l'obligation de procéder par soumission en vertu de l'article 573.3 de la L.C.V.).*

CE-2018-494-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BALLON-VOLANT / PARCS LOUIS-GILLES-OUIMET ET PIERRE-LE GARDEUR

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a mandaté la firme EXP inc. afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance pour la construction de terrains de ballon-volant aux parcs Louis-Gilles-Ouimet et Pierre-Le Gardeur, travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 705 ;

ATTENDU QUE les plans et devis sont maintenant complétés et qu'il y a donc lieu de faire paraître, dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O, un appel d'offres public ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 30 avril 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour la « **la construction d'un terrain de ballon-volant aux parcs Louis-Gilles-Ouimet et Pierre-Le Gardeur** ».

**CE-2018-495-DEC SOUMISSION / SERVICES DE PATROUILLEURS
DANS LES PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services de patrouilleurs dans les parcs pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA18-6021) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 mars 2018 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 avril 2018, à savoir :

Haute Sécurité Investigation	65 507,05\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Production Sécurité inc.	74 007,69\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
VCS Investigation inc.	75 602,39\$ t.t.c.

ATTENDU la vérification juridique du 30 avril 2018 indiquant que les soumissions déposées par les firmes Haute Sécurité Investigation et Production Sécurité inc. ne sont pas conformes et doivent ainsi être rejetées ;

ATTENDU QUE la soumission de la société VCS Investigation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 mai 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 30 avril 2018, d'accepter la soumission de la société **VCS INVESTIGATION INC.**, datée du 16 mars 2018, pour les services de patrouilleurs dans les parcs, et ce, pour un contrat débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 16 octobre 2018, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 65 755,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0168 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-496-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FIBRES OPTIQUES / QUARTIER GÉNÉRAL DE LA
POLICE**

ATTENDU QU'il y aura la construction prochaine d'un nouveau Quartier général de la police ;

ATTENDU QU'une salle des serveurs est prévue au nouveau Quartier général de la police afin d'assurer le fonctionnement de ses systèmes informatiques ;

ATTENDU QU'il est essentiel de mettre en place des mécanismes permettant de réduire au maximum les pannes du système informatique pour le nouveau Quartier général de la police, et ce, vu la présence d'une salle des serveurs et du 911 ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information doit redéployer, afin de répondre aux besoins de hautes disponibilités des systèmes informatiques, des fibres optiques redondantes entre les salles de serveurs du bâtiment Ernest-Séraphin-Mathieu et du nouveau Quartier général de la police ;

ATTENDU QUE les principaux risques identifiés à ce projet sont attribuables aux délais administratifs pour obtenir les permis d'utilisation des infrastructures de soutènement des télécommunicateurs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 30 avril 2018, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « *la mise en place des fibres optiques permettant la redondance en cas de bris au Quartier général de la police* ».

**CE-2018-497-DEC SOUMISSION / SURVEILLANCE DU CONTRAT DE
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la surveillance du contrat de contrôle biologique des moustiques (SA18-12002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal 28 mars 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Groupe Arbo-Ressources inc.	26,04	56 947,12\$ t.t.c.
Arbrevet inc.	21,88	67 784,66\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} mai 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Groupe Arbo-Ressources inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'environnement du 26 avril 2018, d'accepter la soumission de la firme **GROUPE ARBO-RESSOURCES INC.** pour la surveillance du contrat de contrôle biologique des moustiques, pour un montant de 49 530\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0169 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à la réception de toutes les autorisations prévues à la Loi.

CE-2018-498-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h55.

Président

Secrétaire